Extrait du Le Vénissian

http://levenissian.fr/Le-dernier-mot-n-a-pas-encore-ete

Le dernier mot n'a pas encore été dit dans l'affaire des Cinq

- Internationale - les amériques -



Date de mise en ligne : mardi 20 octobre 2009

Copyright © Le Vénissian - Tous droits réservés

Traduction Gloria Gonzalez

Compte-rendu de la séance du procès de « resentence » d'Antonio Guerrero



Mirta Rodríguez (en chaise roulante), mère d'Antonio Guerrero, à la sortie de la Cour fédérale de Miami, le 13 octobre, accompagnée d'Andrés Gómez, président de la Brigade Antonio Maceo à Miami.

Selon les dires, la salle de la Cour de Miami où Antonio Guerrero a reçu une nouvelle sentence, ce mardi 13 octobre, est petite. Du moins elle le paraissait, à 10h du matin, quand les amis du héros-poète qui ont pu assister à la séance s'y sont pressés pour le soutenir ainsi que sa famille, dans ces moments cruciaux.

Le dernier mot n'a pas encore été dit dans l'affaire des Cinq

Arleen Rodriguez Derivet
Traduction Gloria Gonzalez

Traduit de CubaDebate

Certains venaient de l'étranger, d'autres avaient traversé le pays depuis la côte Ouest, le reste vit dans la ville même. Tous ont mis le meilleur d'eux-mêmes et leurs maigres ressources personnelles pour témoigner leur solidarité à cette cause tout au long de ces dix dernières années.
Ils étaient là pour représenter les milliers de personnes unies dans un mouvement qui s'étend sur les cinq continents et qui compte sur le soutien clair de 10 prix Nobel, de plus de 800 intellectuels éminents et de plusieurs chefs d'Etat.

Pour représenter la famille d'Antonio, trois femmes : Mirta, sa mère, Maruchi, sa soeur et Maggie, son amie. Toutes trois, émues et émouvantes, dans leur admirable présence auprès de l'être aimé, qui allait s'asseoir à seulement quelques mètres d'elles. Roberto, le frère de René Gonzalez, avocat et membre de l'équipe d'avocats cubains qui représente les familles, était également présent.

Copyright © Le Vénissian

On raconte que quand le héros-poète a traversé la salle, il portait les chaînes au pied, mais on lui avait enlevé les menottes, qu'il s'est avancé droit et digne, sans dévier le regard du lieu qui lui était assigné. La Cour interdit les salutations. C'est pourquoi, cherchant un signe dans son regard profond, quelqu'un crut apercevoir un léger clignement de paupières en signe d'affection. Rien de plus.

Au début de la séance, la juge Lenard annonça qu'elle n'avait pas lu le texte de l'accord entre les procureurs et la défense et elle demanda une interruption de 35 minutes. Ensuite, ce fut le tour des questions de routine et des précisions techniques, la confirmation orale que les termes de l'accord étaient connus et un premier signe que la séance ne serait ni brève ni facile : la juge déclara que la Cour n'avait pas l'obligation de suivre l'accord passé entre les parties, mais le dénommé « Guide des sentences » - le règlement fédéral qui établit la durée et le type de peines -.

Ensuite ce fut le tour de Weinglass, l'avocat de Tony. Tout le monde s'accorde pour dire que sa plaidoirie fut remarquable. Il a parlé de la prouesse unique d'Antonio : pas une seule infraction à la discipline, aucune. Inlassablement, il a mis son savoir au service des autres prisonniers pour permettre leur réhabilitation ; il s'est perfectionné lui-même pendant ces sept années de confinement dans la très dure prison de Florence, placée 30% du temps en lock down (châtiment collectif de la population pénale pour des infractions commises dans le centre, dans lesquelles il n'était pas impliqué), ce qui a entraîné si souvent l'annulation des visites de sa famille. Jamais il ne s'est mis en colère malgré ces conditions et le fait qu'il était condamné à perpétuité, ce qui signifiait qu'il ne serait plus jamais réuni avec sa famille.

Quelqu'un a noté une phrase de Weinglass : « Vous condamnez un homme, un individu, un pays », a-t-il dit à un moment à la juge, avant d'expliquer comment il était arrivé à une négociation avec le Ministère public, ce qui n'a pas été facile du tout. Et il a exhorté la juge Lenard à accepter cet accord entre les deux parties : 240 mois (20 ans), ce qui était une sentence raisonnable.
Ici, il convient de donner une explication : On ne doit pas oublier qu'aucun des Cinq n'a pu obtenir de vraie justice, lors des différents appels depuis juin 2001 où ils ont été déclarés coupables de tous les chefs d'accusation.

La dernière décision d'un tribunal supérieur a été celui de la Cour d'appel d'Atlanta, qui annula les sentences à perpétuité d'Antonio, de Ramon et celle de 19 ans de Fernando, considérant qu'elles étaient démesurées, du fait qu'ils n'avaient ni obtenu ni transmis de renseignements susceptibles de porter atteinte à la sécurité des Etats-Unis.

Ce district ordonna donc de leur dicter de nouvelles sentences en accord avec un nouveau « barême » et la Cour suprême l'a confirmé. C'est-à-dire que les Cinq ont été renvoyés devant la Cour de Miami, là où en était resté le procès en juin 2001, quand ils avaient été déclarés coupables par le tribunal qui en quelques minutes avait décidé du verdict.

La différence cette fois, c'était les onze années de prison accomplies et la certitude que leurs condamnations seraient moins élevées. Mais pas juste. Comme on le sait, depuis que la Cour suprême a fermé les portes de la révision du procès, la liberté des Cinq n'est plus du ressort judiciaire : elle dépend uniquement de l'exigence internationale de justice.

Et on peut affirmer que le résultat obtenu ce mardi se doit principalement à cette revendication morale du monde entier. La Procureure Katherine Heck Miller, l'a confirmé elle aussi d'une certaine manière. En réponse à une question très insistante de la juge qui lui demandait de s'expliquer sur le fait que dans un premier temps, le Ministère public avait demandé une peine à perpétuité plus 10 ans pour Antonio et qu'aujourd'hui il était d'accord pour considérer 20 ans comme une sentence raisonnable, la représentante du gouvernement a reconnu le pouvoir du « retentissement international » autour de cette affaire, au-delà de toutes autres considérations.

Copyright © Le Vénissian

Et pourtant, malgré cela, la juge s'est obstinée à suivre le « Guide des sentences » et ce faisant, elle est allée au-delà de l'accord entre les deux parties, ajoutant un an et 10 mois à la condamnation. Elle décidait toute seule de changer une sentence.

C'est pour cela peut-être, que les dernières paroles de l'avocat dans la petite salle ont été pour demander un peu d'humanité dans la décision finale. Combien de personnes seraient capables de sacrifier la meilleure partie de leur vie pour le bien collectif ? a-t-il demandé et il a mis en garde : « Nous parlons ici de couper le coeur de la vie d'un homme qui a deux fils qui l'attendent et pour qui accepter une sentence de 20 ans, après avoir vécu ce qu'il a déjà vécu dans une des prisons les plus dures, n'a pas été du tout facile. Personne ne cède rien ici. Vous ne concédez rien », a-t-il précisé à la juge.

A la sortie du tribunal, peu après midi, Weinglass déclarait à la presse que c'était la première fois, dans sa longue et intense carrière d'avocat qu'une juge n'acceptait pas les accords entre les parties. Et il a annoncé que l'équipe de la défense présenterait un Habeas Corpus l'année prochaine. Il existe de nouvelles preuves qui justifient la réouverture de l'affaire.

Hors de la Cour, les amis envoyaient leurs premières informations à ceux qui attendaient des nouvelles et les détails de ces quelques heures pendant lesquelles la solidarité a pu évaluer le poids déterminant de son pouvoir. Comme l'a dit Gerardo Hernandez il y a un an : dans la lutte pour toute la justice, c'est la solidarité qui aura le dernier mot.

(*) Ecrit à partir d'annotations et de commentaires de Gloria La Riva et les impressions d'Andrés Gómez et d'Alicia Jrapko, et d'autres amis présents dans le tribunal. Il n'y a pas eu de câbles de presse et aucune citation n'est textuelle.

Antonio Guerrero avec un de ses dessins, représentant deux Boliviennes. Photo prise dans la prison par un garde. (archive CubaDebate)

Copyright © Le Vénissian